



Monsieur Julien DENORMANDIE  
Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation  
78, rue de Varenne  
75349 PARIS SP 07

*SENATEURS ET  
DEPUTES DE LA  
MARNE*

Paris, le 3 septembre 2021

Monsieur le Ministre,

Face à la multiplication des intempéries et des catastrophes naturelles liées notamment au changement climatique, un projet de réforme des calamités agricoles et de l'assurance récolte a été annoncé.

Dans ce contexte, il nous paraît indispensable de vous rappeler que la Champagne a mis en place un dispositif qui, d'une part, a montré son efficacité et, d'autre part, ne coûte rien aux pouvoirs publics.

Il s'agit de la réserve individuelle : elle vise à pallier les importantes variations de rendements d'une année sur l'autre. Ce système permet d'assurer les récoltants contre les déficits de récolte et constitue donc un mécanisme d'assurance récolte individuelle.

Les viticulteurs ont commencé à garder du vin en stock dès 1938 pour compenser un éventuel déficit de récolte en cas de mauvaise vendange, une sorte d'assurance-récolte qui s'est ensuite étendue à l'ensemble des exploitations viticoles. En effet, la profession champenoise a décidé d'instituer une réserve individuelle obligatoire. Tous les exploitants doivent constituer une réserve lors des années caractérisées par des récoltes d'excellente qualité. Ces vins stockés en cuves thermorégulées permettent de répondre à des demandes exceptionnelles ou de compenser une année de récolte (max. 8000kg/ha).

Même s'il est envisageable d'améliorer le régime des calamités et de l'assurance récolte, il ne faut pas éradiquer les dispositifs alternatifs et uniformiser toutes les filières.

L'obligation pour tous les agriculteurs et vigneron de souscrire à une assurance multirisques climatique et la proposition du député Frédéric DESCROZAILLE, à savoir la nécessité de justifier d'une souscription à une assurance multirisques climatique pour pouvoir bénéficier des aides européennes (par exemple les aides aux investissements), sont trop radicales et ne prennent pas en compte les dispositifs collectifs et spécifiques, qui ont fait leurs preuves et ne coûtent rien.

Rappelons que l'ensemble de la filière viticole avait soutenu la « réforme de l'omnibus » qui rend les mesures de gestion des risques plus attrayantes. Une modification des textes européens avec l'abaissement du seuil de déclenchement et du taux de franchise à 20 %, au lieu de 30 %, est intervenue et rend l'outil assurantiel plus attractif.

Françoise Férat  
Yves Détraigne  
René-Paul Savary  
---  
Valérie Beauvais  
Lise Magnier  
Charles de Courson  
Eric Girardin



Il appartient maintenant à la France de transposer ce dispositif en prévoyant un taux plus important de soutien via les aides européennes à l'assurance récolte.

La performance de la réserve individuelle obligatoire de Champagne doit être pérennisée, prise en compte dans l'existence des « systèmes assurantiels » et pourrait servir de modèle dans la panoplie d'outils qui pourrait être proposée dans le projet de réforme.

Vous remerciant de votre compréhension et de votre soutien, nous vous prions d'agréer, monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

*Françoise FERAT, Sénateur de la Marne*

*Yves DETRAIGNE, Sénateur de la Marne*

*René-Paul SAVARY, Sénateur de la Marne*

*Valérie BEAUVAIS, Députée de la Marne*

*Lise MAGNIER, Députée de la Marne*

*Charles de COURSON, Député de la Marne*

*Éric GIRARDIN, Député de la Marne*